



Légende pour le plan du registre foncier

Symboles :

Tous les symboles du plan du registre foncier sont indiqués ci-dessous.

Signe conv.	Description
	Point de limite de bien-fonds matérialisé par une borne en pierre ou une borne artificielle (béton ou matière plastique)
	Point de limite de bien-fonds matérialisé par une cheville métallique
	Point de limite de bien-fonds matérialisé par une tuyau ou un pieu
	Point de limite de bien-fonds matérialisé par une croix gravé sur un rocher ou une pierre
	Point de limite ou point de limite territoriale (par ex : point de limite communale) non matérialisé sur le terrain
	Point de référence principal accessible (borne en granit)
	Point de référence principal inaccessible (clocher ou antenne)
	Point de référence secondaire inaccessible (clocher ou antenne)
	Point de référence altimétrique principal
	Point de référence altimétrique secondaire
	Point de référence secondaire sur borne en pierre ou borne artificielle
	Point de référence secondaire sur cheville
	Point de référence secondaire sur tuyau ou pieu
	Point de référence secondaire sur croix
	Borne en pierre ou borne artificielle définissant un point de limite territoriale (par ex : point de limite communale)
	Cheville définissant un point de limite territoriale (par ex : point de limite communale)
	Tuyau ou pieu définissant un point de limite territoriale (par ex : point de limite communale)
	Croix définissant un point de limite territoriale (par ex : point de limite communale)

Signe conv.	Description
	Point de référence secondaire sur borne, définissant également un point de limite territoriale
	Point de référence secondaire sur cheville, définissant également un point de limite territoriale
	Point de référence secondaire sur tuyau ou pieu, définissant également un point de limite territoriale
	Point de référence secondaire sur croix, définissant également un point de limite territoriale
	Direction du courant d'un cours d'eau
	Vigne
	Roselière
	Tourbière
	Bassin, eau stagnante
	Grotte, entrée de caverne
	Rocher isolé
	Mât, antenne
	Source
	Statue, crucifix
	Monument
	Balise le long d'une conduite
	Borne ou plaquette le long d'une conduite
	Bac
	Arbre isolé important



Signe conv.	Description
	Tour panoramique
	Point de référence quelconque
	Point du réseau des coordonnées nationales

Signe conv.	Description
	Point (croix) du réseau des coordonnées nationales
	Repérage du réseau des coordonnées nationales

Lignes :



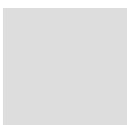



Les différents types de lignes peuvent être utilisés pour la représentation de divers objets dont la liste exhaustive est définie dans la colonne « Description ».

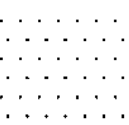

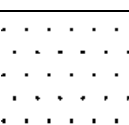
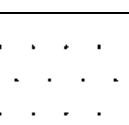
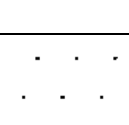
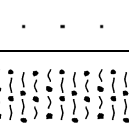
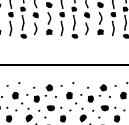
Signe conventionnel	Description
+++++	Frontière nationale
HHHHHHHH	Limite cantonale
-----	Limite de district
-----	Limite communale
_____	Limite de bien-fonds (limite de parcelle)
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Droit distinct et permanent, • Droit de mine
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-fonds incomplet • Droit distinct et permanent incomplet • Droit de mine incomplète
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-fonds litigieux • Droit distinct et permanent litigieux • Droit de mine litigieux
_____	<ul style="list-style-type: none"> • Trottoir, îlot • Route, chemin • Place aviation • Eau, bassin • Débarcadère • Cheminée • Mur, seuil • Ouvrage de protection des rives • Bloc erratique • Pont, passerelle • Quai • Ru • Ruine, objet archéologique • Escalier important, fontaine • Silo, tour, gazomètre • Mat • Pilier, socle massif

Signe conventionnel	Description
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment souterrain • Eau canalisée souterraine • Réservoir • Tunnel • Passage inférieur, galerie
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Autre surface de culture intensive • Autre surface en revêtement dur • Autre surface sans végétation • Autre surface verte • Champ, pré, paturage • Chemin de fer • Glacier, névé • Gravière, décharge • Jardin
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Autre corps de bâtiment • Couvert indépendant • Cordon boisé • Paravalanche • Sentier
-----	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne aérienne à haute tension • Conduite forcée
_____	<ul style="list-style-type: none"> • Axe • Bac • Télési • Télécabine, télésiège • Téléphérique de chantier • Téléphérique • Voie ferrée
████████	Limite de plans
████████	Périmètre de territoire en mouvement permanent - n/b [en option]
████████	Périmètre de territoire en mouvement permanent – en couleurs [en option]

Trames :

Certaines surfaces du plan du registre foncier sont tramées afin d'en faciliter la lecture, la liste exhaustive de celles-ci se trouvent ci-dessous.

Signe conventionnel		Description
n/b	en couleurs	
		Bâtiment
		Bâtiment souterrain
(pas de remplissage)		Route - chemin
(pas de remplissage)		Autre surface en revêtement dur Trottoir, place d'aviation
§ § § § § § § § § § § §	(comme en n/b)	Vigne
≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡	(comme en n/b)	Tourbière
 	(comme en n/b)	Roselière


Signe conventionnel		Description
n/b	en couleurs	
		Forêt dense
	(comme en n/b)	Autre surface boisée (par exemple bosquet, haie coupe-vent, etc.)
	(comme en n/b)	Pâturage boisé dense
	(comme en n/b)	Pâturage boisé ouvert
	(comme en n/b)	Rochers
	(comme en n/b)	Eboulis, sable

En option:

La représentation de biens-fonds projetés, d'objets projetés (principalement des bâtiments) ainsi que des territoires en mouvement permanent est optionnelle. Une indication portant sur les objets optionnels et les territoires en mouvement permanent se trouve sur tous les extraits officiels produits. En l'absence de toute indication, aucun objet optionnel et aucun territoire en mouvement permanent n'est représenté.

Textes :

Les textes devraient être interprétés correctement par le lecteur, toutefois, quelques-uns nécessitent une explication :

Signe conventionnel	Description
1285	Numéro de parcelle (bien-fonds)
(5896)	Numéro d'un droit distinct et permanent (DDP)
	Le numéro 19 de l'exemple ci-contre correspond au numéro de police (l'adresse) alors que le numéro 232 est le numéro cantonal du bâtiment. Dans le canton de Berne, seuls les numéros de maison des adresses de bâtiments sont inscrits sur le plan.